



Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi **9 h à 17 h**
jeudi **12 h à 17 h** (fermé au public le jeudi matin)

Rendez-vous à prendre sur **place**, par **téléphone** ou sur **www.clermont-ferrand.fr** - Rubriques Démarches.
DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS : 45 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire avec son représentant.e légal.e lors du dépôt du dossier
AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à :

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

1^{RE} DEMANDE

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Acte de naissance moins de 3 mois **sauf si :**
 - * né.e à Clermont-Ferrand
- OU
- * né.e dans une commune où l'État civil est dématérialisé
- OU
- * passeport en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Passeport de l'enfant si celui-ci en possède un

RENOUVELLEMENT

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Ancienne carte d'identité
- Passeport de l'enfant si celui-ci en possède un lorsque la carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans

PERTE/VOL

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Acte de naissance moins de 3 mois sauf si commune où l'État civil est dématérialisé
- Pièce d'identité du représentant.e légal.e
- Déclaration de perte remplie sur place ou **de vol** à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale
- Timbres fiscaux **25 €** à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : **timbres.impots.gouv.fr**

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous) :

- ✓ factures électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau ou loyer d'une agence immobilière,
- ✓ impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou taxe foncière,
- ✓ attestation d'assurance habitation.

> Si pré-demande en ligne sur le site **ants.gouv.fr** : fournir le numéro de la pré-demande ou le récapitulatif

> Si vous êtes hébergé.e : fournir une attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant



Divorce ou séparation > jugement obligatoire complet,
Garde alternée > justificatifs de domicile des 2 parents et pièce d'identité du parent demandeur,
Nom d'usage > autorisation de l'autre parent accompagnée de sa pièce d'identité.



Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi **9 h à 17 h**
jeudi **12 h à 17 h** (fermé au public le jeudi matin)

Rendez-vous à prendre sur **place**, par **téléphone** ou sur www.clermont-ferrand.fr - Rubriques Démarches.
DÉLAI DE PRISE DE RENDEZ-VOUS : 45 JOURS OUVRÉS MAXIMUM

Présence obligatoire lors du dépôt du dossier AUCUN RETARD NE SERA TOLÉRÉ

Dépôt du dossier sur rendez-vous le : à :

Obligatoire : connaître les dates et lieux de naissance de ses parents

1^{RE} DEMANDE

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Acte de naissance moins de 3 mois **sauf si :**
 - * né.e à Clermont-Ferrand
- OU
- * né.e dans une commune où l'État civil est dématérialisé
- OU
- * passeport en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Passeport du demandeur si celui-ci en possède un ou titre de séjour ou titre de naturalisation

RENOUVELLEMENT

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue – sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Ancienne carte d'identité
- Passeport du demandeur si celui-ci en possède un lorsque la carte d'identité est périmée depuis + de 5 ans

PERTE/VOL

- Photos couleur moins de 6 mois (tête nue - sans lunettes – fond gris) dans un photomaton ou photographe agréé
- Justificatif de domicile de moins de 1 an
- Acte de naissance moins de 3 mois sauf si commune où l'État civil est dématérialisé + Pièce avec photo (carte vitale - permis de conduire)
- Déclaration de perte remplie sur place ou **de vol** à faire dans un commissariat de Police ou Gendarmerie nationale
- Timbres fiscaux **25 €** à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr

Justificatifs de domicile acceptés (originaux ou imprimés avant le rendez-vous) :

- ✓ factures électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, eau ou loyer d'une agence immobilière,
- ✓ impôts sur le revenu de l'année en cours, taxe d'habitation ou taxe foncière,
- ✓ attestation d'assurance habitation.

- > Si pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr : fournir le numéro de la pré-demande ou le récapitulatif
- > Si vous êtes hébergé.e : fournir une attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant



Curatelle > jugement obligatoire

Tutelle > jugement obligatoire, le tuteur.rice doit venir avec le tampon de l'organisme de tutelle et sa pièce d'identité (personnelle ou professionnelle).

Nom d'usage > acte de mariage de moins de 3 mois, jugement de divorce complet ou autorisation écrite de l'ex-conjoint.e accompagnée de sa pièce d'identité.